

Direction Générale  
du  
Service des Antiquités

Le Caire, le 20 9<sup>bre</sup> 1902.  
Ex. 28/11 02.

N° 893

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité  
d'Égyptologie dans sa séance du 11 novembre courant  
a accordé l'autorisation de fouilles que vous avez deman-  
dé pour la Nécropole de Guizeh.

Toutefois, les terrains qui forment cette nécropole  
ayant été demandés également par d'autres savants,  
M<sup>r</sup> le Professeur Schiaparelli et M<sup>r</sup> Weisner, le Comité  
n'a accordé l'autorisation que sous la réserve que vous  
devrez d'abord vous entendre avec ces Messieurs pour  
fixer les limites revenant à chacun.

Je vous prie, Monsieur le Docteur, d'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,

Monsieur le Docteur Steudorff  
Professeur à l'Université de Leipzig  
8 Haydnstrasse 8  
Leipzig

Maspéro